



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ONÉSIME D'IXWORTH
LE LUNDI 15 NOVEMBRE 2021, SÉANCE ORDINAIRE**

01 – OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 15 novembre 2021 à 19 h 30 à la Salle « Les Générations » au 12, rue de l'Église à Saint-Onésime-d'Ixworth.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 – Madame Cathy Fontaine
Siège #2 – Monsieur Bertrand Ouellet
Siège #3 – Madame Marie-Josée Hudon
Siège #4 – Monsieur Dan Drapeau
Siège #5 – Monsieur Patrick Lavoie
Siège #6 – Monsieur François Ouellet

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Benoît Pilotto.

Madame Nancy Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière fait fonction de secrétaire.

La séance est ouverte à 19 h 30.

RÉS. 182-2021

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance du contenu de l'ordre du jour et en font la lecture;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont d'accord avec la proposition d'ordre du jour;

Il est proposé par madame la conseillère, Cathy Fontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal;
 - 3.1. Séance ordinaire du 5 octobre 2021;
4. Gestion administrative et financière;
 - 4.1. Approbation des comptes payés en octobre 2021;
 - 4.2. Approbation des comptes à payer en novembre 2021;
 - 4.3. Nomination d'un maire suppléant ou mairesse suppléante;
 - 4.4. Nomination des représentants sur divers Comités;
 - 4.5. Autoriser la signature des chèques pour le maire et le maire suppléant ou la mairesse suppléante;
 - 4.6. Autoriser les frais d'adhésion :
 - Fédération québécoise des municipalités (FQM);
 - École Destroismaisons;
 - Réseau Biblio Bas-Saint-Laurent;
 - 4.7. Autoriser un soutien financier, de dons et de commandites :
 - Les paniers de Noël du Kamouraska – Moisson Kamouraska;
 - Centraide Bas-Saint-Laurent;
 - 4.8. Appui à la semaine des Tout-petits;
 - 4.9. Approuver les travaux d'asphaltage et de lignage des rues Ouellet, Lizotte, de l'Église et du 4^e rang Ouest ainsi que le

- reprofilage des fossés de la route de l'Église dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);
- 4.10. Autoriser le paiement à Construction BML, Division Sintra Inc. pour les travaux d'asphaltage des rues Ouellet, Lizotte, de l'Église et du 4^e rang Ouest (TECQ);
 - 4.11. Autoriser le paiement à Permaligne pour les travaux de lignage des rues Ouellet, Lizotte, de l'Église et du 4^e rang Ouest (TECQ);
 - 4.12. Approbation des travaux de la rue Dionne au Programme d'aide à la voirie locale 2021 sous-volet PPA-ES-00029347-1;
 - 4.13. Autoriser le paiement à Pavage Réparations Francoeur inc. pour les travaux d'asphaltage de la rue Dionne dans le cadre du PAVL – Volet PPA-ES;
 - 4.14. Autoriser le paiement à Kalitec pour l'achat d'équipements dans le cadre du Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR) du ministère des Transports;
 - 4.15. Nomination de la firme comptable pour le mandat d'audit du rapport financier 2021;
 - 4.16. Autoriser le paiement à Camionnage Alain Benoit inc. pour la vidange des fosses septiques pour les résidences permanentes et saisonnières de la partie Est de la municipalité;
 - 4.17. Renouvellement du contrat avec DHC Avocats;
5. Législation;
 - 5.1. Avis de motion – Projet de règlement 2021-21 visant à modifier le règlement 03-2009 relatif au fonds local réservé à l'entretien de certaines voies publiques;
 6. Hygiène du milieu;
 - 6.1 Autoriser le paiement Prévention Services Conseils;
 7. Aménagement, urbanisme et développement;
 - 7.1. Autoriser le paiement de l'acompte à Agence A@Z Multimédias pour une campagne promotionnelle en développement économique;
 8. Territoire;
 - 8.1. Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation du lot 5 525 904 et utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 5 526 760 du cadastre du Québec;
 - 8.2. Approbation pour le prolongement de la ligne électrique privée de la route de Chapais;
 9. Voirie;
 - 9.1. Approbation de l'utilisation des compensations du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2021;
 10. Période de questions;
 11. Levée de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

03 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉS. 183 - 2021

03.01 – SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 5 octobre dernier, a été remis à tous les membres du Conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

04 – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

RÉS. 184 - 2021

04.01 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS EN OCTOBRE 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller, Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les comptes payés en octobre 2021, pour un montant de 25 041.33 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 185 - 2021

04.02 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN NOVEMBRE 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller, François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les comptes à payer en novembre 2021, pour un montant de 62 487.63 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
LISTE DES COMPTES À PAYER NOVEMBRE 2021		
NET-EAU-CAM INC	Déboucher un ponceau et bris d'égout	1 825.24 \$
LES SERRES FLEURI-CAP	Fleurs	304.23 \$
BUROPRO CITATION	Relieur et articles de bureau	624.95 \$
DHC Avocats	Dossier 7438-14 - Injonction - Réso 173-2021	4 304.90 \$
LES ÉDITIONS JURIDIQUE	Enveloppes, boîtes et documents pour élections	459.21 \$
MRC DE KAMOURSKA	Service d'inspection, location radar et km inspectrice	5 780.25 \$
BOUFFARD SANITAIRE INC.	Indem comp et collecte recyclage - Septembre	603.18 \$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	InfOnésime - Septem. Oct. Nov. et 3e vente	175.17 \$
DIRECTION DE LA GESTION DES FONDS DU TERR.	Mutations - Septembre et Octobre	45.00 \$
AQUATECH	Honoraires professionnels - Août et Septembre	1 225.83 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	Assurances et Adhésion annuelle	2 153.11 \$
MIGA SERVICE	Intallation et matériel pour porte automatique	3 689.21 \$
TRANSPORT PIERRE DIONNE	Déneigement chemins d'hiver - Vers. 1/6.	27 451.02 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS	Serrures et poignées de portes - Rénos bureaux	1 624.54 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE	Quincaillerie, beigne de toilette, articles projets sentiers	2 049.81 \$
GARAGE J. C. HUDON INC.	Huile, lames, limes	56.95 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE	Papier toilette, sacs à poubelles	185.75 \$
RAYNALD BEAULIEU INC.	Matériel et temps homme - Bris d'égout	1 022.74 \$
BASE 132	Cartes d'affaires, bulletin de vote, etc	2 167.27 \$
TRANSPORT M.L. ST-ONÉSIME	Achat gravier et pierre	1 914.66 \$
GAETAN MIVILLE	Déneigement cours municipales - Vers 1/4	1 552.17 \$
PUBLICITÉ P. A. MICHAUD	Panneaux pour toilettes sèches - Sentiers d'Ixworth	167.86 \$
ATRIA	Contrat mensuel - Microsoft 365	165.57 \$
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE KAMLOUP	Main-d'œuvre changement communicateur	284.57 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Collecte matières résiduelles- Septembre	1 463.07 \$
9048-2688 QUÉBEC INC (AGO ENVIRO LAB)	Analyse des eaux usées - Octobre	155.22 \$
LES JARDINS DU HAUT-PAYS	Matériel d'irrigation - Projet Nouveaux Horizons	560.15 \$
BOISSINOTTE, KATHY	Remboursement frais de déplacement	92.88 \$
SIGNÉ CATHY DESIGN	Conception cartes de Noël	120.72 \$
CLAUDE DIONNE	Terre pour parterre Hôtel de Ville	229.95 \$
NANCY LIZOTTE	Remboursement frais de déplacement	32.45 \$
	Sous-total	62 487.63 \$
INCOMPRESSIBLES 1ER AU 31 OCTOBRE 2021		
Agence du Revenu du Canada	Paiement retenues à la source	1 295.66 \$
Émile Lizotte	Spectacle pont couvert	460.00 \$
Emploi été Canada	Remboursement - Emploi été Canada	2 133.00 \$
François Coulombe	Refonte site Web	1 590.00 \$
Hydro-Québec	Éclairage public	133.40 \$
Vidéotron	Téléphonie administration et voirie	202.41 \$
Visa Desjardins	Frais de poste et essence	596.82 \$
SALAIRES NETS EMPLOYÉ-E-S/ÉLU-E-S	Au 2021-10-31	12 089.99 \$
DAS ET COTISATIONS EMPLOYEUR	Au 2021-10-31	6 540.05 \$
	Sous-total	25 041.33 \$
GRAND TOTAL		87 528.96 \$

RÉS. 186 - 2021

04.03 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT OU D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 142 du Code municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE madame Cathy Fontaine est nommée mairesse suppléante de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth et est désignée, par l'adoption de la présente, substitut de monsieur le maire à la MRC de Kamouraska, et ce pour 6 mois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 187 - 2021

04.04 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS SUR DIVERS COMITÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller, François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit nommé à titre de représentant auprès des comités suivants :

Benoît Pilotto, maire	Service intermunicipal sécurité incendie
Cathy Fontaine, siège 1	
Bertrand Ouellet, siège 2	Régie des matières résiduelles - Substitut
Marie-Josée Hudon, siège 3	Politique de la Famille et des personnes âgées
Dan Drapeau, siège 4	Régie des matières résiduelles
Patrick Lavoie, siège 5	
François Ouellet, siège 6	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 188 - 2021

04.05 AUTORISATION DE SIGNER LES CHÈQUES POUR LE MAIRE ET LA MAIRESSE SUPPLÉANTE OU LE MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par monsieur le conseiller, Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la résolution 192-2017 soit par la présente abrogée et remplacée par :

QUE le maire, la mairesse suppléante, la directrice générale, secrétaire-trésorière et la secrétaire-trésorière adjointe, soient les représentants de la Municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse populaire de l'Anse de La Pocatière.

QUE tous les chèques et ordres de paiement de la Municipalité soient tirés au nom de la Municipalité et sous la signature de deux de ces personnes, soit le maire ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du maire, par la mairesse suppléante et par la directrice générale secrétaire-trésorière et en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la directrice générale secrétaire-trésorière, de la secrétaire-trésorière adjointe;

QU'en date des présentes les personnes autorisées à occuper les postes énoncés, sont les suivantes :

Maire : Monsieur Benoît Pilotto
Mairesse suppléante : Cathy Fontaine
Directrice générale, secrétaire-trésorière : Madame Nancy Lizotte
Secrétaire-trésorière adjointe, Madame Nancy Chassé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 189 - 2021

04.06 AUTORISER LES FRAIS D'ADHÉSION ANNUELS

CONSIDÉRANT QUE chaque année nous renouvelons nos adhésions aux diverses associations;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance de chacune des adhésions préalablement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Cathy Fontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité adhère à :

- Fédération québécoise des municipalités (FQM) : 1 165.57 \$;
- École de musique Destroismaisons
Carte de membre 2021-2022 : 20 \$;
- Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent : 3 234.71 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 190 - 2021

04.07 AUTORISER UN SOUTIEN FINANCIER, DE DONNS ET DE COMMANDITES

Après étude des demandes reçues,

Il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité retienne les demandes suivantes :

- Les paniers de Noël du Kamouraska – Moisson Kamouraska : 130 \$;
- Centraide Bas-St-Laurent – Campagne 2021 : 100 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rés. 191 - 2021

04.08 APPUI A LA SEMAINE DES TOUT-PETITS

ATTENDU QUE la municipalité a adhéré à la première charte municipale pour la protection de l'enfance en mai 2021 par la résolution 083-2021;

ATTENDU QUE nous participons pour la deuxième (2^e) année à « la Grande semaine des Tout-Petits », en offrant une activité de dessin ou de coloriage à trois (3) services de garde de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'activité est organisée par notre agente de développement, madame Kathy Boissinotte et qu'elle affichera chaque dessin ou coloriage dans la salle communautaire « Les Générations »;

ATTENDU QUE chaque enfant recevra une récompense offerte par la municipalité et distribuée par l'agente de développement. Pour les enfants de qui nous aurons eu l'autorisation parentale, leurs photos paraîtront dans le journal l'InfOnésime;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Cathy Fontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth déclare la semaine du 14 au 20 novembre 2021, « la Grande Semaine des tout-petits ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rés. 192 - 2021

04.09 APPROUVER LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE ET DE LIGNAGE DES RUES OUELLET, LIZOTTE, DE L'ÉGLISE, DU 4^E RANG OUEST ET DE LIGNAGE DE LA ROUTE DRAPEAU SUD AINSI QUE LE REPROFILAGE DES FOSSÉS DE LA ROUTE DE L'ÉGLISE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et l'Habitation;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, François Ouellet, résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation partielle de travaux numéro 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

«La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux d'asphaltage, de lignage et de reprofilage de fossés ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 193 - 2021

04.10 AUTORISER LE PAIEMENT À CONSTRUCTION BML, DIVISION SINTRA INC. POUR LES TRAVAUX D'ASPALTAGE DES RUES OUELLET, LIZOTTE, DE L'ÉGLISE ET DU 4^E RANG OUEST DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

CONSIDÉRANT les travaux autorisés dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

CONSIDÉRANT la demande de paiement signée par Construction BML, Division Sintra inc. pour le contrat no 10254099 et des factures no 2484084 et 2517110 avec cautionnement d'entretien d'un an;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le paiement de 587 479.97 \$, taxes incluses, pour les travaux d'asphaltage des rues Ouellet, Lizotte, de l'Église et du 4^e rang Ouest;

QUE soit décaissé ce montant par le financement TECQ consenti par Desjardins Entreprises Côte-du-Sud et remboursé immédiatement lors du paiement par la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 194 - 2021

04.11 AUTORISER LE PAIEMENT À 9222-5093 QUÉBEC INC./PERMALIGNE, POUR LES TRAVAUX DE LIGNAGE DES RUES OUELLET, LIZOTTE, DE L'ÉGLISE, DU 4^E RANG OUEST ET DE LA ROUTE DRAPEAU SUD DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

CONSIDÉRANT les travaux autorisés dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 pour le pavage des rues Ouellet, Lizotte, de l'Église, 4e rang Ouest en 2021 et route Drapeau Sud en 2020 pour lesquels nous avons exclu le lignage de rues des deux (2) contrats par souci d'économie;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le paiement de 11 967.61\$, taxes incluses, pour le lignage d'asphaltage des rues Ouellet, Lizotte, de l'Église et du 4^e rang Ouest et de la route Drapeau Sud;

QUE soit décaissé ce montant par le financement TECQ consenti par Desjardins Entreprises Côte-du-Sud et remboursé immédiatement lors du paiement par la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 195 - 2021

04.12 APPROBATION DES TRAVAUX DE LA RUE DIONNE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES) - DOSSIER N° 00030487-1 – 14080 (1) – 2021-04-19-31

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes du projet doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des

travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS il est proposé par madame la conseillère, Cathy Fontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de Saint-Onésime-d'Ixworth approuve les dépenses d'un montant de 36 526.00 \$ de la rue Dionne relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 196 - 2021

04.13 AUTORISER LE PAIEMENT À PAVAGE RÉPARATIONS FRANCOEUR INC., POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE DE LA RUE DIONNE DANS LE CADRE DU PAVL – VOLET PPA-ES

CONSIDÉRANT les travaux autorisés dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du Volet Projets particuliers d'amélioration pour des projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) du ministère des Transports (MTQ);

Il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le paiement de 36 526 \$ taxes incluses, pour les travaux de pavage de la rue Dionne;

QUE soit décaissé ce montant dans le budget 2021 de la voirie dont 21 000 \$ sera remboursé par le PAVL.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 197 - 2021

04.14 AUTORISER LE PAIEMENT À KALITEC POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR) DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ)

CONSIDÉRANT QUE de l'acquisition d'équipements de sécurité nous avait été approuvé dans le cadre du Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR) du ministère des Transports du Québec (MTQ);

Il est proposé par monsieur le conseiller, François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le paiement de 8 251.76 \$ taxes incluses, pour l'achat d'un radar pédagogique ainsi que des silhouettes recto-verso pour ralentir la circulation dans le périmètre urbain de la Municipalité;

QUE ce montant soit pris dans le surplus libre, dont 6 027.97 \$ sera remboursé par le Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR) du MTQ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rés. 198 - 2021

04.15 NOMINATION DE LA FIRME COMPTABLE POUR LE MANDAT D'AUDIT DU RAPPORT FINANCIER 2021

ATTENDU QUE l'article 966.2 du Code municipal stipule que le vérificateur externe doit vérifier, pour l'exercice pour lequel il a été nommé, les états financiers et en faire rapport au Conseil;

ATTENDU QUE le contrat de vérificateur externe est à échéance et est renouvelable pour les années 2021, 2022 et 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'un mandat d'audit du rapport financier 2021 de la Municipalité soit accordé pour la somme de 6 900 \$;

QUE ce contrat soit également valide pour les travaux d'audit 2022 et 2023 de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rés. 199 - 2021

04.16 AUTORISER LE PAIEMENT À CAMIONNAGE ALAIN BENOIT INC. POUR LA VIDANGE ANNUELLE DE FOSSES SEPTIQUES POUR LES RÉSIDENCES PERMANENTES ET SAISONNIÈRES DE LA PARTIE EST DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le contrat pour « *la collecte, le transport, la disposition et le traitement des boues de fosses septiques 2020-2021-2022-2023* » a été octroyé à Camionnage Alain Benoit (rés. 135-2020);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le paiement de 20 184.60 \$ taxes incluses pour le travail de vidange des fosses septiques des résidences permanentes et saisonnières du secteur Est de la Municipalité de l'année 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de continuer d'obtenir des services juridiques en droit municipal et en droit du travail;

ATTENDU QUE la Municipalité a confié le mandat de services professionnels en droit municipal et droit du travail à M^e Rino Soucy du cabinet Dufresne Hébert Comeau;

ATTENDU QUE la Municipalité désire continuer d'être représentée par M^e Rino Soucy et de retenir ses services en droit municipal et en droit du travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Cathy Fontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité profite du service-conseil de Dufresne Hébert Comeau avocats au coût annuel de 400 \$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

05 – LÉGISLATION

AVIS DE MOTION 05.01 PROJET DE RÈGLEMENT 2021-21 SPÉCIFIANT LA TARIFICATION DE L'ANNÉE 2022 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

Monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, le règlement 2021-21, relatif à la tarification de l'année 2022 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques sera adopté.

Monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, invoque le présent avis de motion pour demander une dispense de lecture.

06 – HYGIÈNE DU MILIEU

RÉS. 201 - 2021 06.01 AUTORISER LE PAIEMENT PRÉVENTION SERVICES CONSEIL

CONSIDÉRANT qu'un audit de santé et sécurité et un rapport de recommandation sur les équipements de sécurité à mettre en place a été effectué pour l'usine de traitement des eaux usées en juin 2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller, François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le paiement de 8 623.13 \$ taxes incluses à Prévention Services Conseil inc.

QUE soit décaissé ce montant dans le surplus accumulé des utilisateurs payeurs du système d'égouts municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

07 – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

RÉS. 202 - 2021

07.01 AUTORISER L'ACOMPTE À AGENCE A@Z MULTIMÉDIAS POUR UNE CAMPAGNE PROMOTIONNELLE EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ATTENDU QUE la municipalité désire développer le territoire, offrir de la visibilité, attirer le tourisme et créer l'attractivité de notre milieu;

ATTENDU QUE le projet s'échelonne sur une année complète de captation d'images, chaque saison de 2021-2022, soit par des paysages de notre milieu, des activités, des travaux en réalisation;

ATTENDU QUE le montage final sera disponible à la fin de 2022 et que les images seront utilisées sur le site Web et le Facebook de la municipalité ainsi qu'une vidéo corporative;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les montants de 2 800 \$ à titre d'acompte pour la captation d'image et de 350 \$ pour l'acquisition d'un disque dur externe de haute qualité pour archiver nos images. Dans l'attente de subventions que la somme soit versée à Agence A@Z Multimédias à partir du surplus libre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

07 – TERRITOIRE

RÉS. 203 - 2021

07.01 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR L'ALIÉNATION DU LOT 5 525 904 ET L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE DU LOT 5 526 760 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth doit donner un avis relativement à une demande d'aliénation et utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 5 525 904 et 5 526 760 du cadastre du Québec, adressée par monsieur Guy Gilbert, demandeur et mandataire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

ATTENDU QUE le demandeur et mandataire aimerait construire sa résidence familiale, mais la superficie située à l'intérieur du périmètre urbain n'est pas suffisante à cause de l'absence des services d'aqueduc et égout de la municipalité dans ce secteur;

ATTENDU QUE le demandeur et mandataire a pour objectif d'utiliser une partie du lot situé en zone agricole pour y construire une écurie et y garder des chevaux tout en respectant les distances à préserver des maisons voisines et du périmètre urbain;

ATTENDU QUE ce lot n'est plus utilisé et qu'il est présentement en friche;

ATTENDU QUE cette demande n'a pas d'effet sur les ressources d'eau et n'enlève pas de sol pour l'agriculture puisque ce terrain n'est pas cultivé;

ATTENDU QUE le projet respecte la réglementation de zonage de la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Onésime d'Ixworth:

1. Appuie le demandeur et mandataire dans sa démarche visant à obtenir de la Commission l'autorisation d'aliéner le lot 5 525 904 et utiliser à une fin autre que l'agriculture le lot 5 526 760 du cadastre du Québec;
2. Recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 204 - 2021

07.02 APPROBATION POUR LE PROLONGEMENT DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE PRIVÉE DE LA ROUTE DE CHAPAIS

ATTENDU QU'un promoteur immobilier désire prolonger la ligne électrique sur la route de Chapais afin de faciliter la vente de ses terrains;

ATTENDU QUE le coût du prolongement de la ligne électrique est entièrement aux frais du promoteur;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le plan du projet et qu'Hydro-Québec demande le consentement de la Municipalité pour procéder;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Onésime d'Ixworth accorde son consentement pour le prolongement de la ligne électrique de la route de Chapais au promoteur et à Hydro-Québec et approuve le projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08 – VOIRIE

RÉS. 205 -2021

08.01 APPROBATION DE L'UTILISATION DES COMPENSATIONS DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2021

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 179 882 \$, pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de la page S51-3 des états financiers identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Il est proposé par monsieur le conseiller, François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 – PÉRIODE DE QUESTIONS

10 – LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS. 206-2021

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19 h 58.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Benoît Pilotto
Maire

Nancy Lizotte
Directrice générale et secrétaire- trésorière

Je, Benoît Pilotto, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales